

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 06-2022**

SÉANCE DU 23 MARS 2022

Plan de protection de la population en cas de conflit

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Plusieurs membres de votre Conseil ont posé dernièrement différentes questions à la Municipalité au sujet de l'information et de plans de protection de la population. La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil à ce sujet.

Depuis plusieurs semaines, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), les cantons, les communes et les Organisations régionales de protection civile reçoivent de nombreuses questions de la part de la population en rapport avec la guerre en Ukraine.

Indépendamment de cette situation particulière, la Suisse peut être touchée totalement ou en partie par une catastrophe ou une situation d'urgence. Si la population est menacée, l'organe fédéral ou cantonal compétent donne l'alarme et diffuse des consignes de comportement.

La Suisse dispose d'un réseau étendu de sirènes fixes ou mobiles permettant de transmettre l'alarme à la population en cas de danger. Cette alarme est toujours accompagnée d'informations à la radio.

Abris

Sur l'ensemble du territoire suisse, quelque 365'000 abris privés et publics offrent environ 9 millions de places protégées à la population, ce qui correspond à un taux de couverture de plus de 100 %.

Sur le territoire pulliéran, nous pouvons compter sur 10 abris publics et de nombreux abris privés qui offrent 7'000 places protégées publics et 14'000 places privées.

Au quotidien, les abris sont principalement utilisés à d'autres fins, par exemple comme caves, entrepôts ou locaux associatifs. En cas de besoin, ils peuvent être aménagés en peu de temps pour protéger la population. Les abris ne sont cependant préparés en vue de leur occupation (rangement, aménagement) que sur ordre des autorités. Ils sont conçus de manière à permettre des séjours plus ou moins longs (de quelques heures à plusieurs jours).

La situation actuelle ne rend pas nécessaire une préparation du séjour dans les abris. Si la situation le demande, les places dans les abris seront attribuées et communiquées à la population par le canton via les Organisations régionales de protection civile, sur ordre de la Confédération. En termes de signalétique, les abris sont identifiés par le signe distinctif international d'un triangle bleu dans un carré orange. Afin de faciliter l'accès, des panneaux indicateurs seront posés aux abords des abris dans une zone de passage.

En cas de danger réel, la Confédération alertera la population au moyen des sirènes et diffusera des consignes de comportement à la radio et sur Alertswiss, application que l'OFPP recommande d'installer sur son smartphone.

Comprimés d'iode

La prise de comprimés d'iode comme mesure de protection pour la population suisse est avant tout prévue en cas d'accident dans une centrale nucléaire suisse ou dans un pays voisin, lorsque de l'iode radioactif s'en échappe. Les comprimés d'iode empêchent l'iode radioactif de s'accumuler dans la glande thyroïde et de provoquer un cancer de la thyroïde. Les comprimés d'iode ne protègent pas contre tous les éléments radioactifs, mais uniquement contre les effets nocifs de l'iode radioactif sur la glande thyroïde.

Pour les zones situées à plus de 50 km d'une centrale nucléaire suisse, les cantons stockent des comprimés d'iode afin de pouvoir en fournir à toute la population en cas d'événement dans un délai de douze heures suivant l'ordre de distribution. Actuellement, les personnes séjournant dans ces zones ne sont pas tenues de stocker des comprimés d'iode.

La question de savoir si nous devons prendre des comprimés d'iode en Suisse après un événement nucléaire à l'étranger dépend des circonstances de l'événement, telles que le type et le lieu de l'événement, son ampleur et les conditions de vent. C'est la Centrale nationale d'alarme qui ordonnera cette prise.

Au vu de la situation actuelle, il n'est pas nécessaire de prendre des comprimés d'iode. Étant donnée la distance entre la Suisse et l'Ukraine, selon les autorités fédérales, il est tout à fait improbable que la prise de comprimés d'iode s'avère nécessaire en Suisse.

La Protection civile du district de Lavaux-Oron gère le stock des comprimés d'iodes dont le renouvellement est régulier. Les plans de distribution tiennent compte des variantes de distribution selon le degré d'urgence.

Exercice de simulation

En l'état, la Confédération ne recommande pas d'effectuer des exercices de simulation. En effet, cela augmenterait le niveau d'inquiétude de la population.

Réfugiés en provenance d'Ukraine

L'afflux de réfugiés en provenance d'Ukraine a impliqué le déclenchement de plans de logements. L'EVAM (Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants) coordonne la réception des personnes au centre fédéral pour requérants d'asile CFA de Boudry. Tout habitant qui héberge ou souhaite héberger des personnes en provenance d'Ukraine doit prendre contact avec ce centre en vue de faciliter les démarches d'accueil, par Internet, à l'adresse : <https://www.evam.ch/ukraine/>.

La Protection civile vaudoise a par ailleurs mis en place dès le 16 mars 2022 une structure d'hébergement temporaire d'urgence sur le site de Beaulieu à Lausanne, ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. 200 places y sont prévues.

La Municipalité remercie les personnes qui l'ont sollicitée pour l'intérêt qu'elles portent à la protection de la population. Les autorités dans leur ensemble se veulent rassurantes sur la situation en Suisse tout en restant attentives à l'évolution européenne.

Informations complémentaires

De plus amples informations peuvent être trouvées sur les pages Internet suivantes :

- www.alert.swiss.ch
- <https://www.vd.ch/themes/securite/protection-civile/abris/>
- <https://www.babs.admin.ch/fr/publikservice/information/ukraine.html>

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 23 mars 2022.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

G. Reichen



Le secrétaire

Ph. Steiner

Pully, le 23 mars 2022